



Mairie
15 Route de la Bastie
42130
Sainte-Agathe la Bouteresse
Tél. : 04 77 97 41 93
mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr

2026-06-10/01

Le Maire de Sainte-Agathe la Bouteresse,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
- **Vu** le Code de la Route ;
- **Vu** le Code de la voirie routière ;
- **Vu** la demande de Monsieur SIMON Yves, domicilié 198 Route des Vignes sur la commune, pour ravalement de ses façades à compter du 10 juin 2026 pour une durée de travaux de 53 jours ;
- **Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur SIMON Yves est autorisé à déposer un échafaudage en façade au 198 Route des Vignes pour une durée maximale de 53 jours à compter du 10 juin 2026.

Article 2 :

Cette installation en saillie de 1,50 m nécessitera les dispositions suivantes :

- interdiction de stationnement sur l'emprise de la zone de travaux pendant la durée du chantier,
- report du cheminement piétons sur la voie opposée.

Article 3 :

Les Ets VENET et Fils maçonnerie devront signaler leur chantier conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 :

Le bénéficiaire veillera à restituer les lieux dans l'état d'origine.

Article 5 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires.

Notification sera faite à :

paulettayves20@gmail.com

Fait à Sainte-Agathe-la-Bouteresse, le 10 juin 2026.

Madame le Maire,
Nicole PARDON.

